

Apporter des produits de santé en Thaïlande pour usage personnel

Les produits de santé tels que les médicaments, la nourriture, les produits de beauté, les instruments médicaux, les substances dangereuses, les substances psychotropes, les drogues et les produits à base de plantes médicinales sont autorisés uniquement au cas où pour usage strictement personnel. Les importateurs qui apportent ces produits doivent être une personne physique. Les produits à apporter ne doivent pas être interdits par la loi. L'importation de ces produits doit répondre aux conditions stipulées par la loi et la réglementation en vigueur en Thaïlande.

La nourriture

Les voyageurs sont autorisés à apporter la nourriture uniquement pour leur consommation personnelle. La nourriture autorisée ne doit pas excéder la quantité réglementée. La quantité totale ne doit pas excéder 20 kilogrammes.

No.	Groupe de produits	Quantité maximale autorisée
1	Le lait et les produits laitiers : le lait prêt-à-boire, le lait en poudre, les crèmes grasses, le fromage, les protéines du lactosérum, le yaourt ou le pudding	5 kilogrammes / 5 litres
2	<ul style="list-style-type: none">● Le café : le café torréfié, les grains de café (torréfié ou non), le café en capsule● Les boissons instantanées : café ou thé « 3 in 1 »	5 kilogrammes
3	<ul style="list-style-type: none">● Le café lyophilisé● Le thé : les feuilles de thé, le thé en poudre, la tisane ou les boissons à infuser à base de plantes, par exemple la tisane de camomille ou la tisane à la menthe	1 kilogramme
4	Le substitut du sucre séché : l'aspartame, le sucralose, la saccharine, le xylitol ou la stevia	1 kilogramme
5	Le complément alimentaire	Avec une quantité équivalente à moins de 6 mois de consommation par produit, ne pas excéder 10 produits
6	Les plantes, les légumes et les fruits séchés	5 kilogrammes
7	Les épices séchées : safran ou vanille La nourriture sèche à base d'animal : le nid d'hirondelle, l'aïlaron de requin ou le ventre de poisson	1 kilogramme
8	La liste de nourriture suivante <ul style="list-style-type: none">● Les céréales séchées : le quinoa, les fruits à coque● La pâtisserie, les desserts ou les snacks	10 kilogrammes / 10 litres

	<ul style="list-style-type: none"> ● Les édulcorants en liquide : le sucre ou le miel ● Les boissons non-alcoolisées : les jus de fruits, le soda ● La viande et la viande transformée et les produits à base d'animaux : les saucisses, le jambon, la viande fumée, la tranche du porc croustillant, le porc broyé séché ou le saumon fumé ● Les pâtes de nouilles, les pâtes, le spaghetti ; le ramen, les nouilles instantanées ou les produits similaires avec ou sans condiments ● Les sauces et les condiments en liquide : la sauce de poisson, la sauce de soja, le vinaigre, la mayonnaise ou la sauce au jus de viande (gravy) ● Les plantes, les légumes, les fruits frais et transformés (en saumur, confits ou en conserve) ● L'huile et la matière grasse : l'huile alimentaire ● L'alimentation infantile et médicale ● Le lait maternel humain 	
9	Les autres types de nourriture	Selon les groupes de produit 1-8

Note : 1. La notion de « nourriture » est définie conformément à loi thaïlandaise.

2. L'importation de la nourriture à base de ou ayant le cannabis ou le chanvre comme ingrédients est interdite.

Les produits de beauté

Les produits de beauté qui sont permis pour usage personnel doivent être prêts à porter. Les voyageurs sont autorisés à apporter 6 unités par produit et en total moins de 30 unités. Par exemple, si un voyageur apporte 3 unités par produit, il peut apporter 10 produits.

Note : Les produits de beauté ne doivent pas contenir le cannabis ou le chanvre.

Les instruments médicaux

Les instruments médicaux sont permis en quantité nécessaire pour usage personnel. Les voyageurs doivent présenter les documents justificatifs suivants :

(a) les détails de l'instrument médical : le nom commercial, l'étiquette, la posologie, les spécifications, et le nom et l'adresse du fabricant

(b) une lettre expliquant l'objectif et attestant que l'instrument médical ne sera pas vendu ou revendu

(c) la prescription du médecin détaillant l'information de l'importateur et attestant que la maladie de l'importateur nécessite le traitement avec l'instrument médical

Les produits à base de plantes médicinales

Les produits à base de plantes médicinales sont permis en quantité nécessaire pour usage personnel et pour une durée de moins de 90 jours. Il est impératif d'indiquer l'information ou les détails qui prouvent un usage personnel.

Note : 1. Les produits à base de plantes médicinales ne doivent pas être interdits de fabriquer, importer ou vendre conformément à l'Avis du Ministère de la Santé et ne doivent pas avoir comme ingrédients les substances interdites conformément à l'Avis du Ministère de la Santé.

2. Les produits à base de plantes médicinales ne doivent pas contenir le cannabis ou le chanvre.

3. L'importateur doit remplir le formulaire 15 (Sor Mor Por 15 ou สรพ. 15) pour apporter les produits à base de plantes médicinales.

Les substances domestiques dangereuses

Les substances domestiques dangereuses sont classées en 4 catégories. L'information des substances dangereuses de catégorie 1 doivent être notifiée à l'avance. La procédure de cette notification est consultable par le lien ou le code QR ci-après : <https://hazard.fda.moph.go.th/our-service/category/permission>)



Les substances domestiques dangereuses de catégorie 2 et 3 doivent être prêts à utiliser pour usage personnel. La quantité autorisée ne doit pas excéder 5 kilogrammes ou 5 litres. Les catégories des substances dangereuses sont consultables par le lien ou le code QR ci-après : <https://hazard.fda.moph.go.th/laww/category/law-02>

Note : Il est interdit d'importer les substances dangereuses de catégorie 4.



Vous pouvez demander des renseignements supplémentaires dans tous les postes de contrôle de frontière de FDA ou contacter la Division d'Inspection d'Importation et d'Exportation

Bâtiment 5, 5^{ème} étage Direction de l'Alimentation et des Médicaments (FDA)

Ministère de la Santé rue Tiwanon, Mueang District, Nonthaburi 11000

Téléphone : 02 590 7363-4 Fax : 02 591 8477

E-mail : inspection@fda.moph.go.th

Line Official : @import.fda

Website : <https://logistics.fda.moph.go.th/>

